RETRAITE PRESTIGE

1- OBJET

Le contrat Retraite Prestige a pour objet la constitution d'un capital en vue de s'assurer une retraite complémentaire ou pour la réalisation d'un projet.

2- ADHERENTS

Toute personne physique âgée de 18 ans au moins au moment de la souscription. Il n'existe pas d'âge limite de souscription.

3- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est librement fixée par le souscripteur. Sa durée minimale est de 02 ans.

4- MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont libres. Cependant elles peuvent être payables mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou en une fraction unique par prélèvement ou virement bancaire.

Cotation 1

- Durée du Contrat : 5 ans

Premier Versement
Versement Mensuel
Cotisation Totale
Capital Acquis
Plus-Value Réalisée
30 000 000.00 F CFA
240 000.00 F CFA
44 400 000.00 F CFA
48 797 455.60 F CFA
4 397 455.60 F CFA

Cotation 2

· Durée du Contrat : 6 ans

Premier Versement : 30 000 000.00 F CFA
Versement Mensuel : 240 000.00 F CFA
Cotisation Totale : 47 280 000.00 F CFA
Capital Acquis : 53 292 963.90 F CFA
Plus-Value Réalisée : 6 012 963.90 F CFA

NSIA Vie Assurances Gabon, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 3 000 336 005 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Libreville sous le numéro 2005 B 04270.

Siège social : Libreville, boulevard de la République, quartier Glass - BP 2221 Libreville.